



## COMITE DIRECTEUR – SAISON 2020/2021

Mardi 22 juin 2021

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

### Statut financier

Le Statut Financier du District Haute-Marne est reconduit à l'unanimité pour la saison 2021-2022.

### Réforme des compétitions

Seulement la moitié des clubs ayant répondu au sondage début juin concernant la réforme des compétitions, ce dernier n'étant donc pas assez significatif, le Comité Directeur décide à l'unanimité de reporter cette réforme. Cette réforme de championnats sur deux phases pourra par-contre être mise en place, selon les engagements et à titre expérimental, en Départemental 4 dès la prochaine saison 2021-2022.

### Vie des clubs

Le Comité Directeur donne son accord pour la reprise d'activité des clubs :

- Condes Us
- Mandres Rs

Et la création d'un nouveau club :

- St Urbain Fc

### Règlement intérieur de la CDA

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les modifications apportées au règlement intérieur de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

### Assemblée générale du District

En conséquence de la saison blanche ainsi que des restrictions sanitaires dues à la COVID-19, il n'y aura pas d'Assemblée Générale d'été.

La prochaine Assemblée Générale du District Haute-Marne se déroulera donc en octobre ou novembre 2021.

### Statut de l'arbitrage

La Commission du Statut de l'Arbitrage propose les modifications suivantes sur la réglementation des arbitres auxiliaires :

- a) Dates limites pour pouvoir couvrir son club pour le Statut de l'Arbitrage :
  - **31 août** : date limite de la demande de la licence joueur ou dirigeant



- **31 octobre** : date limite d'apposition de la mention « Arbitre auxiliaire » sur la licence

Le Comité Directeur donne son accord mais précise que cette mesure devra être soumise au vote lors de la prochaine assemblée générale d'hiver.

- b) Nombres de matches : lorsqu'un auxiliaire n'arbitre aucun match de la saison, sa licence d'auxiliaire ne pourra être renouvelée la saison suivante.

Le Comité Directeur décide de ne pas se prononcer et demande que cette proposition soit revue et/ou corrigée par les Commissions concernées.

### **Rappel règlementaire**

#### **Règlements particuliers du District Haute-Marne, Article 14.1, Pratique U17 en Seniors :**

Dans les compétitions de District, les joueurs U17 surclassés peuvent jouer, uniquement dans l'équipe représentative du club.

Le nombre de ces joueurs U17 est limité à trois sur la feuille de match.